

LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

☐ Jeudi 3 octobre - Formation à distance

L'action disciplinaire concernant les fonctionnaires

La faute

Les sanctions

La procédure

Les évolutions apportées par la Loi Déontologie

L'agent stagiaire

La faute

L'insuffisance professionnelle

Le licenciement

Le refus de titulariser

Le recours juridictionnel

Les agents non titulaires

Les sanctions

La procédure

Le refus de renouvellement

L'abandon de poste

Conditions

Procédure

La privation des droits civiques

Conditions

Procédure

Exemples et bonnes pratiques

Les objectifs

Maîtriser l'action disciplinaire dans la FPT
Mettre en pratique les connaissances acquises

Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com

LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Cochez la case correspondante

Jeudi 3 octobre 2024 - Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Nous contacter :

06.40.40.91.86 – contact@fpt-formations.com

Horaires : 9h30-17h –

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation